

15 Juillet 2002  
version révisée mai 2003

**n° 2003 - 08**

# **Les institutions dans la théorie de la régulation**

**Robert BOYER**

CEPREMAP-ENS, CNRS, EHESS  
48, Boulevard Jourdan 75014 PARIS, France  
Tél. : (33-1) 43 13 62 56 — Fax : (33-1) 43 13 62 59  
e-mail : [robert.boyer@cepremap.cnrs.fr](mailto:robert.boyer@cepremap.cnrs.fr)  
http : [//www.cepremap.ens.fr/~boyer/](http://www.cepremap.ens.fr/~boyer/)



# Les institutions dans la théorie de la régulation

Robert BOYER

## Résumé

Pour la théorie de la régulation les formes institutionnelles correspondent à la codification d'un ou plusieurs rapports sociaux fondamentaux. Elles conditionnent tant le processus d'ajustement économique à court moyen terme (le mode de régulation) que le régime de croissance lui-même largement conditionné par le régime d'accumulation. La théorie s'intéresse principalement aux changements de longue période du capitalisme et développe en conséquence une série d'outils différents selon que l'on étudie une croissance stabilisée, les facteurs de déstabilisation ou encore le rôle des processus sociaux et politiques dans l'émergence de compromis institutionnalisés porteurs de nouveaux modes de régulation. Les recherches récentes en termes de hiérarchie et de complémentarité institutionnelle s'attachent à montrer tant la diversité des formes de capitalisme que leur processus d'évolution. Au passage l'article établit des points de comparaison avec d'autres recherches contemporaines, plaide en faveur d'une définition précise des notions de base d'une économie institutionnelle et conclut qu'une théorie générale des institutions est pour l'instant hors de portée.

## How does « Régulation » theory analyze institutions?

Robert BOYER

## Abstract

Within « régulation » approach institutional forms are the specific expression of one or several basic social relations. They shape the short run process of economic adjustment (the “regulation” mode) as well as the growth regime. Long term transformations of capitalism are the main focus of this theory that has developed various tools in order to understand the factors that shape a steady growth, the nature of emerging disequilibria, the key role of social conflicts and political processes in the emergence of alternative “institutionalized compromises”. The hypothesis of institutional hierarchy or complementarity helps in understanding the evolution of institutions and the coexistence of various brands of capitalism. The analysis concludes about the need for clear definitions of the basic notions of an institutional political economy and the far reaching and quite ambitious objectives of a general theory of institutions.

**JEL Classification** : B52 – E11 – E32 – L16 – O11 – P16.

**Mots clefs** : Institution – théorie de la régulation – convention – organisation – crise – hiérarchie institutionnelle.

**Keywords** : Institution – « Régulation » theory – convention – organization – crisis – institutional hierarchy.

# Les institutions dans la théorie de la régulation

Robert BOYER

## Sommaire

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>UNE THÉORIE HOL-INDIVIDUALISTE, OUVERTE SUR L'HISTOIRE ET LA DIVERSITÉ DES CONFIGURATIONS INSTITUTIONNELLES .....</b>	<b>1</b>
Un fondement holiste aux économies de marché .....	3
Les formes institutionnelles sont le résultat de compromis institutionnalisés .....	3
L'articulation d'une diversité de méthodes pour cerner l'impact des institutions .....	5
Le changement institutionnel s'inscrit dans le temps long.....	7
La hiérarchie des formes institutionnelles bascule en réponse à la succession de blocs hégémoniques .....	8
Même à l'époque de la finance globalisée, une diversité renouvelée de modes de régulation ....	9
Les fondements macro-institutionnels d'une microéconomie : premiers jalons.....	10
<b>UN PROGRAMME DE RECHERCHE POUR L'ÉCONOMIE INSTITUTIONNALISTE .....</b>	<b>12</b>
Définir avec précision les termes d'une économie institutionnelle.....	12
Organiser une confrontation entre les divers programmes de recherches institutionnalistes ...	13
Tenter d'analyser le changement institutionnel.....	15
<b>RÉFÉRENCES .....</b>	<b>16</b>

## INTRODUCTION

Si tous les économistes, et même d'ailleurs les hommes politiques, se déclaraient keynésiens dans les années soixante, s'ils furent ensuite sous le charme des nouvelles théories classiques qui mettaient en exergue la puissance du marché dans la gestion des économies, voilà que depuis le début des années quatre-vingt-dix, tous seraient devenus institutionnalistes ! Au point que sous cette nouvelle bannière sont en fait en compétition divers programmes de recherche, fondés respectivement sur *les coûts de transaction*, une conjonction de *contrats principal-agent*, la théorie des *droits de propriété* ou encore un usage inventif de la *théorie des jeux*. Pour sa part la théorie de la régulation a dès le milieu des années soixante-dix montré l'importance des institutions dans la dynamique de longue période des économies capitalistes. Les formes institutionnelles qui les définissent sont entendues comme codification de rapports sociaux fondamentaux. Elles n'ont cessé depuis lors de faire l'objet d'études historiques de longue période, portant respectivement sur les États-Unis, la France, le Japon ou encore des comparaisons internationales concernant la période contemporaine. Sans oublier l'effort de formalisation trop souvent minoré lorsqu'on dresse un bilan de l'apport de la théorie de la régulation à la compréhension *de l'émergence, de la diffusion, puis de l'entrée en crise des modes de régulation* fondés sur une architecture particulière des formes institutionnelles.

On dispose donc du recul nécessaire pour dresser un bilan de près d'un quart de siècle de recherche sur l'économie institutionnelle vue par la théorie de la régulation. C'est à la présentation des principaux résultats, propositions ou conjectures suscités par cette problématique qu'est consacré le présent article. Pourtant le chantier de l'économie institutionnelle est tellement difficile et complexe qu'il serait présomptueux de clore ce programme de recherche qui trouve dans les années quatre-vingt-dix et dans la présente décennie, les sources de son renouvellement autour de chantiers originaux. D'autant plus que le mouvement historique se charge de démentir l'illusion d'une théorie achevée qui correspondrait à une configuration statique et un état d'équilibre de l'économie. C'est l'objet d'une seconde partie que d'explicitier quelques-unes des tâches prioritaires pour les recherches institutionnalistes, à la lumière de l'expérience de la théorie de la régulation.

## UNE THÉORIE HOL-INDIVIDUALISTE, OUVERTE SUR L'HISTOIRE ET LA DIVERSITÉ DES CONFIGURATIONS INSTITUTIONNELLES

En un sens la théorie de la régulation (TR) se définit à partir d'une double critique adressée respectivement à la théorie néoclassique et aux conceptions traditionnelles du marxisme. Par rapport à la première, les recherches régulationnistes insistent sur le fait que le rapport marchand, et donc son expression sur les marchés, résulte d'*une construction sociale* et non pas d'une donnée résultant de la confrontation spontanée d'agents économiques (Boyer, 2001a). Par rapport aux conceptions marxistes, la TR partage l'idée qu'il convient de distinguer le rapport de production capital-travail du rapport marchand mais est en désaccord quant à l'unicité de la dynamique d'accumulation du capital que ces rapports sociaux sont susceptibles d'impulser. Selon la forme que revêt le rapport salarial, le type de concurrence ou encore la forme d'expression de la contrainte monétaire, *plusieurs régimes d'accumulation et modes de régulation* peuvent exister, contrairement à ce que postulent la plupart des héritiers de Marx qui insistent au contraire sur l'invariance des lois gouvernant la dynamique économique des économies capitalistes. De cette source d'inspiration dérivent diverses spécificités de l'analyse des institutions au sein de la TR.

## ENCADRE 1

QUELQUES DÉFINITIONS DE BASE DE LA THÉORIE DE LA RÉGULATION :  
FORMES INSTITUTIONNELLES ET RÉGIME D'ACCUMULATION.

## Forme institutionnelle (ou structurelle) :

*Toute codification d'un ou plusieurs rapports sociaux fondamentaux.*

Cinq formes institutionnelles fondamentales sont distinguées :

## Forme et régime monétaire :

*La forme monétaire (est) la modalité que revêt, pour un pays et une époque donnés, le rapport social fondamental qui institue les sujets marchands... la monnaie n'est pas une marchandise particulière mais une forme de mise en rapport des centres d'accumulation, des salariés et autres sujets marchands. On désigne par régime monétaire la configuration correspondante qui permet d'ajuster déficit et excédents.*

## Forme du rapport salarial :

*Configuration du rapport capital/travail, composée des relations entre différents types d'organisation du travail, le mode de vie et les modalités de reproduction des salariés. En termes analytiques, cinq composantes interviennent pour caractériser les configurations historiques du rapport capital-travail : type de moyens de production; forme de la division sociale et technique du travail; modalité de mobilisation et d'attachement des salariés à l'entreprise; déterminants du revenu salarial, direct ou indirect; enfin mode de vie salarié, plus ou moins lié à l'acquisition de marchandises ou à l'utilisation de services collectifs hors marché.*

## Forme de la concurrence :

*Elle indique comment s'organisent les relations entre un ensemble de centres d'accumulation fractionnés dont les décisions sont a priori indépendantes les unes des autres.*

*Plusieurs cas polaires sont distingués : Mécanismes concurrentiels dès lors que c'est la confrontation ex post sur le marché qui définit la validation ou non des travaux privés. Monopolisme, si prévalent certaines règles de socialisation ex ante de la production par une demande sociale d'un montant et d'une composition sensiblement équivalents.*

## Forme d'adhésion au régime international :

*La conjonction des règles qui organisent les relations entre l'État-nation et le reste du monde, aussi bien en matière d'échanges de marchandises que de localisation des productions, via l'investissement direct ou de financement des flux et soldes extérieurs.*

## Formes de l'État :

*Ensemble de compromis institutionnalisés... [qui]... une fois noués, créent des règles et des régularités dans l'évolution des dépenses et recettes publiques.*

## Régime d'accumulation :

*L'ensemble des régularités assurant une progression générale et relativement cohérente de l'accumulation du capital, c'est-à-dire permettant de résorber ou d'étaler dans le temps les distorsions et déséquilibres qui naissent en permanence du processus lui-même.*

Ces régularités concernent :

- un type d'évolution d'organisation de la production et de rapport des salariés aux moyens de production;
- un horizon temporel de valorisation du capital sur la base duquel peuvent se dégager les principes de gestion;
- un partage de la valeur permettant la reproduction dynamique des différentes classes ou groupes sociaux;
- une composition de la demande sociale validant l'évolution tendancielle des capacités de production;
- une modalité d'articulation avec les formes non capitalistes, lorsque ces dernières ont une place déterminante dans la formation économique étudiée.

## Mode de régulation :

*Tout ensemble de procédures et de comportements, individuels et collectifs, qui a la propriété de :*

- reproduire les rapports sociaux fondamentaux à travers la conjonction de formes institutionnelles historiquement déterminées;
- soutenir et « piloter » le régime d'accumulation en vigueur;
- assurer la compatibilité dynamique d'un ensemble de décisions décentralisées, sans que soit nécessaire l'intériorisation par les acteurs économiques des principes de l'ajustement de l'ensemble du système.

## Un fondement holiste aux économies de marché

Par opposition à nombre de théories contemporaines qui s'intéressent aux micro-fondements des institutions et des organisations, la TR s'attache à expliciter *la forme des rapports sociaux fondamentaux* – à savoir le rapport salarial et les formes de la concurrence – qui permettent l'émergence puis la viabilité d'un régime d'accumulation, au sein duquel les déséquilibres et les contradictions propres à ce mode de production sont provisoirement contenus avant de déboucher sur une crise structurelle dont la forme précise diffère de période en période, car les régimes d'accumulation se suivent mais ne se ressemblent pas. Cette orientation théorique permet de souligner quelques-unes des originalités de la TR par rapport à la variété des courants institutionnalistes.

- La viabilité du mode de production capitaliste impose certaines contraintes quant à l'organisation du rapport capital-travail d'une part, de la concurrence de l'autre. C'est en ce sens que l'on peut parler de *fondements macro-institutionnels d'une économie de marché*. La vocation de la TR est donc d'explicitier la liste des institutions nécessaires et suffisantes à la viabilité d'une économie capitaliste, puis d'en analyser la dynamique au sein de chaque architecture institutionnelle observée sur un ensemble géographique et une période donnés.

- Contrairement à beaucoup de recherches institutionnalistes contemporaines qui se concentrent sur les équilibres de court terme et l'écart que peuvent introduire les institutions par rapport à un hypothétique équilibre de marché, la TR plonge les institutions dans *le temps long de l'histoire* et cherche en particulier à expliciter comment les facteurs même du succès d'un régime d'accumulation sont à l'origine de sa déstabilisation et de l'entrée dans une crise qualifiée de structurelle, au sens où n'est plus assurée la stabilisation dynamique de l'accumulation au sein des formes institutionnelles héritées du passé.

- A l'opposé de l'hypothèse d'anticipations rationnelles, qui suppose que tous les agents finissent par connaître la partie déterministe du modèle qui régit leurs interactions, la TR distingue clairement entre régime d'accumulation et mode de régulation. Le premier est la création du théoricien qui observe de l'extérieur et souvent ex-post la dynamique de longue période de l'économie considérée, le second explicite le comportement des divers acteurs par référence à une connaissance par nature partielle et locale de la réalité des interactions qui gouvernent leurs relations. En un sens, il n'est pas de passage du macro au micro sans référence aux *catégories intermédiaires* que sont les formes institutionnelles.

Voilà les trois caractéristiques qui sont à l'origine de la définition précise des cinq formes institutionnelles qui sont au cœur de la TR (encadré 1). L'intérêt de la démarche est de livrer, de façon quasi déductive, les formes institutionnelles nécessaires et suffisantes à la viabilité d'une économie capitaliste, dès lors que l'on entérine l'absence d'un commissaire priseur (Boyer, 2001a). Une hypothèse supplémentaire considère que l'espace national tel que le définit la monnaie de référence et la configuration du rapport salarial est le lieu d'expression du mode de régulation. Cette caractéristique a une conséquence importante en matière de relations entre sphères économique et politique, d'où découle une conception originale de l'Etat (Théret, 1992 ; 1999).

## Les formes institutionnelles sont le résultat de compromis institutionnalisés

Seconde originalité de la TR, les institutions économiques les plus essentielles n'ont pas toujours pour origine ou principe une logique exclusivement économique. En effet, pour beaucoup de théoriciens contemporains, c'est dans la logique de minimisation des coûts de transaction, le contrôle des comportements opportunistes au sein d'une relation principal-agent ou encore dans l'équilibre d'un jeu répété que se trouve l'explication de l'émergence, de la persistance et en définitive de la fonctionnalité des institutions. Si l'on adoptait cette optique, ce serait *un principe d'efficacité* qui gouvernerait la sélection des institutions. Or cette hypothèse est

démentie tant par l'analyse historique que par une approche plus théorique de l'émergence des processus de coordination à l'œuvre dans les économies.

On pourrait ainsi considérer que le fordisme, entendu comme synchronisation de la production et de la consommation de masse, est un régime d'accumulation Pareto supérieur à celui d'une accumulation intensive sans compromis salarial fordiste. Et pourtant les exemples historiques abondent (la Grande Bretagne tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, l'Argentine depuis les années trente, le Brésil contemporain) de l'incapacité des acteurs à dégager les compromis sociaux et politiques correspondants, pourtant considérés comme souhaitables et préférables à la configuration existante. Sur ce point la TR converge avec la nouvelle économie institutionnaliste (NEI), tout au moins la variante que met en avant Douglass North lorsqu'il affirme que les institutions, en définissant la place des agents et leur processus de coordination n'ont pas à être sélectionnées par un principe d'efficacité économique (North, 1990). *A contrario* donc pour la TR, les formes institutionnelles émergent *des conflits sociaux* et doivent, le plus souvent, passer par *la sphère politique* et la reconnaissance par le droit pour avoir un impact sur la dynamique économique. Telle est la conclusion convergente des études historiques longues menées respectivement sur les États-Unis (Aglietta, 1976 ; 1986), la France (Cepremap-Cordes, 1977), le Japon (Boyer, Yamada, 2000). La TR s'oppose donc à l'économicisme qui marque nombre d'approches institutionnalistes contemporaines.

Dans le même ordre d'idée, les travaux régulationnistes les plus récents démentent l'hypothèse d'un *déterminisme technologique* qui serait à l'origine de l'évolution des formes institutionnelles. En effet, avec l'avènement des technologies de l'information et de la communication (TIC), un nombre croissant de chercheurs a été conduit à supposer que les institutions du capitalisme américain contemporain étaient nécessaires et suffisantes à l'émergence d'un régime de croissance tirée par les TIC. Or une analyse de la dynamique des pays de l'OCDE au cours des années quatre-vingt-dix infirme cette hypothèse et montre au contraire la pluralité des configurations institutionnelles permettant de relever les perspectives de croissance de la productivité totale des facteurs. A ce jeu les petites économies ouvertes de type social-démocrate, se sont avérées tout aussi efficaces que les économies de marchés financiers dont les États-Unis constituent la figure emblématique. Il en ressort aussi que l'élargissement des inégalités sociales n'est pas une condition nécessaire à l'entrée dans la modernité des TIC (Boyer, 2001b).

Ce rôle *déterminant du politique* dans l'émergence des formes institutionnelles n'est pas le résultat de simples accidents historiques et d'interférences abusives du politique dans l'économique. En effet, divers modèles théoriques montrent que les acteurs considérés individuellement peuvent s'avérer incapables de dégager des formes de coordination qui sont pourtant mutuellement avantageuses. Ainsi, concernant l'émergence de la relation salariale fordienne aux États-Unis, il a pu être montré qu'aucun des modèles disponibles de la relation salariale n'est à même d'expliquer la proposition d'Henry Ford des 5 \$ par jour qui résulte d'une innovation historique qui croise des logiques dépassant la simple sphère économique (Boyer, Orléan, 1991). Mais ce résultat est plus général encore puisque des agents pris au piège de leur individualisation sont incapables de résoudre le moindre problème de coordination, au-delà même de toute opposition d'intérêt. Or ce n'est autre que l'étape première dans la constitution d'un marché par exemple. Le choix d'une monnaie lui-même ne peut donc résulter que d'une délibération qui transcende le champ des relations et des transactions économiques au jour le jour. Des formalisations finalement très générales montrent la nécessité d'un *espace de délibération* pour qu'émergent les plus simples des institutions économiques (Boyer, Orléan, 1992 ; 1994). Au demeurant, la grande transformation des économies de type soviétique vient confirmer le rôle déterminant de l'instance politique dans l'émergence des institutions d'une économie de marché : là où l'État a acquis une légitimité, il a été possible d'acclimater la logique du marché au-delà même des coûts d'ajustement et d'une possible extension des inégalités alors qu'au contraire l'exemple russe montre la difficulté d'un tel processus dès lors que l'État a perdu beaucoup de sa légitimité (Boyer, 1995).



## L'articulation d'une diversité de méthodes pour cerner l'impact des institutions

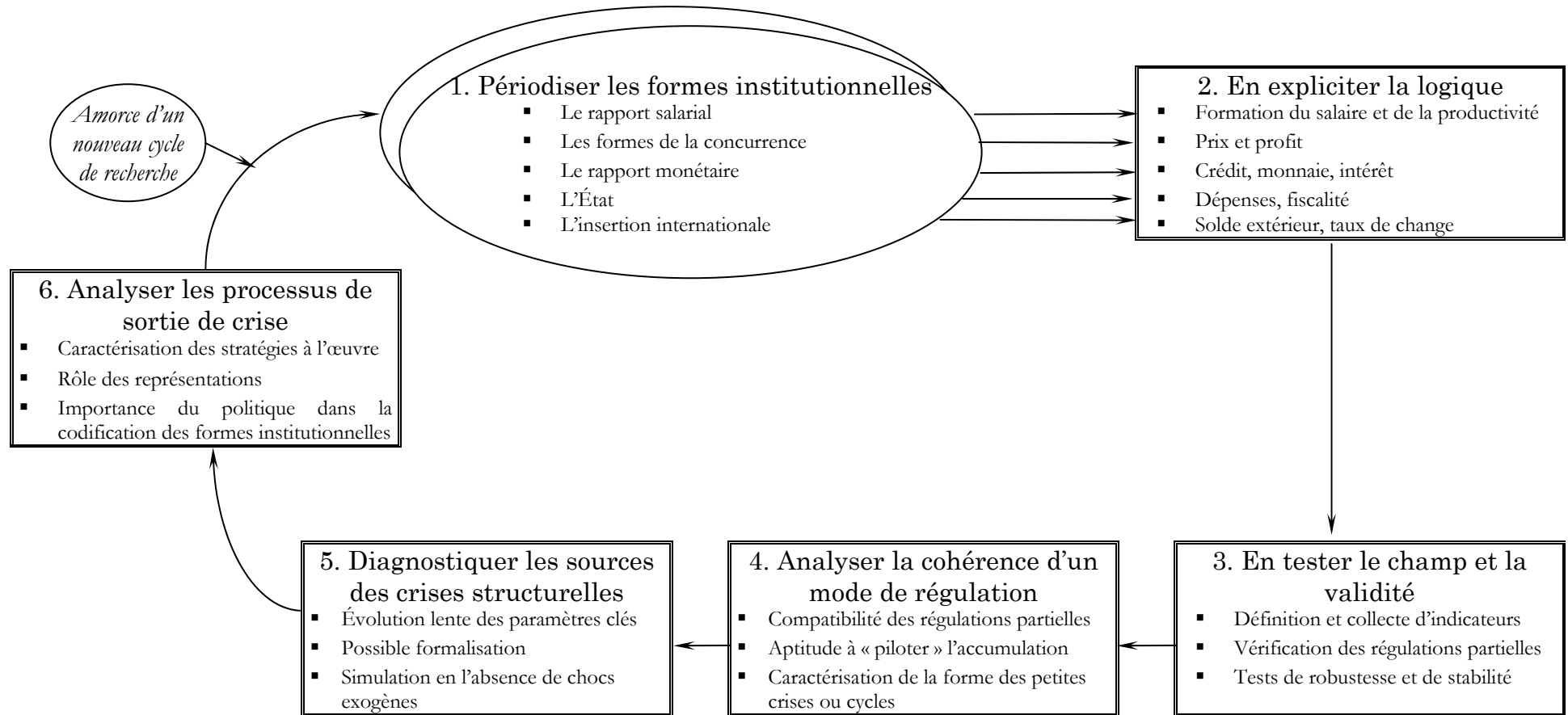
La plupart des théories institutionnalistes contemporaines sont bâties sur le développement d'une hypothèse fondatrice et l'exclusivité d'une méthode d'approche. L'économie des coûts de transaction considère que les institutions et les organisations minimisent ces coûts...sans d'ailleurs prétendre les mesurer mais simplement en observant une correspondance entre les prédictions de la théorie et l'observation qualitative (Williamson, 1985). Pour sa part la théorie des jeux tente, par exemple d'expliquer une institution ou une convention par l'émergence d'un équilibre au sein d'un jeu répété, lui-même basé sur un ensemble de règles réputées exogènes (Aoki, 2002). Les analyses en termes de principal-agent ont pour leur part une portée surtout normative puisqu'elles visent à expliciter quelle serait la forme du contrat permettant au principal de limiter au mieux les comportements opportunistes et déviants de l'agent (Laffont, Tirole, 1993). Par contraste la TR a, dès l'origine, combiné les approches et n'a cessé depuis lors d'étendre les outils susceptibles d'éclairer l'émergence, la diffusion, mais aussi l'entrée en crise des institutions.

Idéalement la TR fait se succéder six étapes (figure 1). La première, essentielle, vise à *repérer les formes institutionnelles* à travers une analyse historique de leur apparition. La seconde, reconnaît le caractère situé du *principe de rationalité* : chaque forme institutionnelle est porteuse d'une certaine logique et façonne en conséquence le comportement des acteurs. Les exemples ne manquent pas qui réfutent l'hypothèse d'une rationalité à vocation universelle et trans-historique (Boyer, 1991). Trop souvent la NEI pêche par l'insuffisance des procédures de vérification et se borne à constater que ses prédictions qualitatives ne sont pas totalement invalidées. Par contraste, une partie notable des résultats de la TR provient de l'usage des tests économétriques comme moyen de réfutation et donc de sélection contre des hypothèses alternatives. Pour ne prendre que cet exemple, alors que la période de l'entre-deux-guerres en France était supposée marquer une phase de monopolisation de l'économie, les tests économétriques n'ont-ils pas montré la permanence, voire le renforcement, d'une régulation concurrentielle typique du XIX<sup>e</sup> siècle ? (Bénassy, Boyer, Gelpi, 1979).

A cette troisième étape qui vise à vérifier les caractéristiques des *régulations partielles* (formation des salaires, des prix, des taux d'intérêt, de la demande, etc.), correspond une quatrième qui examine la cohérence de la dynamique d'ensemble qu'impulsent ces dernières. A cet égard, la particularité de la TR est de ne pas postuler *a priori*, l'existence d'une dynamique stabilisée puisqu'il est concevable que l'incompatibilité entre les comportements suscités par les diverses formes institutionnelles livre une dynamique incohérente. Sur ce point la TR est très proche des théories en termes de *Social Structure of Accumulation* (SSA) pour lesquelles les crises structurelles correspondent à des épisodes au cours desquels la dynamique du profit n'est plus autoéquilibrante et débouche par exemple sur un effondrement cumulatif, comme ce fut le cas aux États-Unis de 1929 à 1932 (Bowles, Gordon, Weisskopf, 1990).

La TR ajoute que chaque régime d'accumulation et mode de régulation finissent par buter sur une crise structurelle, souvent interprétée comme le résultat du succès du régime correspondant. Au cours de cette cinquième étape, la tâche est de tenter de cerner *les facteurs de déstabilisation*, en faisant la part des facteurs réputés exogènes à ce stade de l'analyse et les évolutions des paramètres du mode de régulation qui s'inscrivent dans la continuité et la logique des évolutions antérieures (Lordon, 1997a). Cette analyse est certes plus facile à mener avec le recul historique qu'en temps réel, bien que l'exercice ne soit pas impossible (Boyer, 2000a). Alors s'ouvre une sixième étape de l'analyse au cours de laquelle s'affrontent *des stratégies et des conceptions contradictoires* qui, dans la quasi-totalité des expériences historiques, ne trouvent leur aboutissement qu'à travers l'intervention du politique et la codification juridique de nouvelles formes institutionnelles. Cet aspect dynamique est essentiel et distingue la TR de beaucoup des recherches institutionnalistes contemporaines qui se concentrent sur la propriété d'un équilibre, souvent comparé à un

FIGURE 1 – LA THÉORIE DE LA RÉGULATION EST UNE ANALYSE DE LA DYNAMIQUE DES INSTITUTIONS : LES SIX ÉTAPES DE LA RECHERCHE



optimum de Pareto que livrerait un mécanisme de marché pur. En supposant qu'il soit possible...ce qui n'est, en général, pas le cas !

## Le changement institutionnel s'inscrit dans le temps long

Trop souvent, la théorie standard considère les institutions comme introduisant de simples frictions par rapport à un équilibre de marché réputé « pur ». Le message central de la TR est d'abord qu'une économie réduite à une série de marchés suppose un ensemble d'institutions qui n'ont pas la propriété d'être engendrées par l'interaction spontanée des agents : la notion d'équilibre de marché pur, formalisée par la théorie de l'équilibre général, est donc contradictoire dans les termes, puisqu'elle suppose par exemple l'équivalent d'un commissaire priseur c'est-à-dire d'un planificateur bienveillant, soit une centralisation complète et parfaite des transactions. Mais surtout la conclusion récurrente des études menées sur les capitalismes américain, français, japonais, est que la configuration des formes institutionnelles est à l'origine des caractéristiques du mode de croissance, qu'il s'agisse de son intensité, de sa stabilité, ou encore de la forme de crise structurelle sur laquelle elle finit par buter (Boyer, 1999a). Ainsi *les institutions importent pour le régime de croissance à long terme*, originalité certaine par rapport à nombre de théories qui considèrent qu'à long terme les économies de marché gravitent autour d'un équilibre soit walrasien, soit marshallien, *a priori* totalement indépendant de l'organisation institutionnelle de l'économie. La TR a au contraire montré comment les compromis institutionnalisés avaient façonné des régimes d'accumulation, d'abord à dominante extensive puis intensive, enfin intensive avec consommation de masse, c'est-à-dire le fordisme (Boyer, Saillard, 2002).

La relation inverse mérite analyse : les évolutions économiques façonnent les institutions. Les *crises structurelles* sont habituellement surmontées par la recombinaison de formes institutionnelles sous le double impératif de réduire les déséquilibres antérieurs et de répondre aux conflits sociaux et politiques que ces déséquilibres suscitent. La TR se présente ainsi comme une analyse de l'évolution des institutions et pas seulement de la démonstration que les institutions importent. L'historicité de la théorie est l'un de ses traits distinctifs qui lui permet par exemple d'être moins désarmée que d'autres approches face à des innovations radicales supposées faire époque (Boyer, 2001c). Ainsi la TR progresse-t-elle en spirale puisque les épisodes de crise structurelle relancent l'analyse sur la difficile question de l'émergence ou la recombinaison des formes institutionnelles. L'intérêt porté aux évolutions de longue période du capitalisme implique donc une approche dynamique qui à son tour appelle la combinaison d'*une série d'outils d'analyse variés* (figure 1, supra).

C'est ainsi que, selon le stade de l'analyse, la recherche régulationniste emprunte la voie de la mise en perspective historique (Aglietta, 1976 ; Cepremap-Cordes, 1977), l'analyse statistique (Boyer, 1978) puis économétrique (Boyer, 1990), sans oublier la confection de modèles macroéconomiques simples examinant si la conjonction d'un ensemble de compromis institutionnalisés, par définition partiels et locaux, impulse de fait des processus d'ajustements assurant une stabilité dynamique de l'accumulation (Boyer, 1988 ; 2000a). L'analyse se prolonge ensuite par la recherche des facteurs susceptibles de déstabiliser un régime de croissance du fait de la lente altération d'un ou plusieurs paramètres clés de la régulation. Pour ne prendre que cet exemple, la croissance continue du niveau de vie associé au fordisme conduit à une demande de différenciation qui rend de plus en plus difficile l'obtention de rendements d'échelle sur lesquels ce régime est fondé. Dès lors la poursuite des évolutions antérieures est susceptible de déclencher un basculement brutal du point de fonctionnement de l'économie (Lordon, 1996 ; 1997a). Il convient alors de reconnaître la rupture des déterminismes antérieurs et de recourir à la théorie des jeux standards ou celle des jeux évolutionnistes pour examiner dans quelle mesure la conjonction d'un ensemble de stratégies est susceptible de déboucher sur de nouvelles conventions, compromis institutionnalisés ou institutions (Boyer, Orléan, 1991). La variété de ces instruments est donc directement liée à la prise en compte du temps long par la TR.

## La hiérarchie des formes institutionnelles bascule en réponse à la succession de blocs hégémoniques

Ainsi pour la TR il est en général impossible de procéder à une analyse du régime de croissance ou du mode d'ajustement des variables économiques, indépendamment des institutions. En cela elle s'oppose tant à la théorie néo-classique (Solow, 1957 ; 1988) qu'aux conceptions néo-keynésiennes qui semblent considérer qu'il existe un noyau dur de régularités économiques indépendantes du contexte institutionnel et organisationnel de l'économie considérée (Pasinetti, 1994). Le processus d'ajustement de court-moyen terme, celui que privilégie la macroéconomie, n'est pas invariant à long terme puisqu'à l'échelle séculaire se sont succédés au moins trois modes de régulation : à l'ancienne tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, concurrentielle depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'entre-deux-guerres, enfin monopoliste ou administrée après la seconde guerre mondiale (Bénassy, Boyer, Gelpi, 1979). Deux résultats majeurs méritent d'être rappelés. Le premier porte sur la France et montre que le ralentissement de la vitesse d'ajustement de l'emploi après 1945 est à lui seul suffisant pour expliquer la non répétition du cours déflationniste de la crise des années trente et, par contraste, la stagflation et l'absence de dépression après 1973 (Boyer, Mistral, 1982). Pour sa part, le cours original que prend la croissance américaine après la seconde Guerre mondiale s'explique par le changement des profils d'ajustements macroéconomiques, qui est lui-même la conséquence de la nouveauté que constituent les conventions collectives quant à la formation du salaire nominal et leurs enchaînements au cours du temps (Boyer, Juillard, 1994).

Mais l'explication régulationniste va au-delà puisqu'elle met en avant l'idée d'un *basculement de la hiérarchie des formes institutionnelles* (Boyer, 1999b). Au XIX<sup>e</sup> siècle, le régime financier et monétaire international s'impose à la régulation nationale à travers une formation concurrentielle des prix et même des salaires (Boyer, 1993). Entre les deux guerres, on enregistre un mouvement vers une alliance entre le capital financier et industriel à l'échelle nationale, sans que pour autant soit transformé le mode de régulation qui demeure concurrentiel (Bénassy, Boyer, Gelpi, 1979). N'en ressort que mieux l'originalité du mode de régulation administrée qui pilote *le régime de croissance fordiste* (Boyer, Juillard, 1995). Rétrospectivement on peut interpréter la période 1945-1979 comme le résultat d'une alliance entre une fraction du capital industriel et le salariat (Lipietz, 1991). C'est dans ce contexte que le rapport salarial devient la forme hiérarchique dominante. Rapidement pourtant la tendance à l'extraversion des économies introduit une force de déstabilisation qui se traduit bientôt par la prépondérance, dans la rhétorique tout au moins, d'une contrainte extérieure – au demeurant inégale selon les pays (Bowles, Boyer, 1990a). Pour leur part les années quatre-vingt-dix ont montré la toute puissance de la logique financière qui a tendu à remodeler la plupart des formes institutionnelles. La conduite de la politique monétaire a eu pour objectif d'éviter la formation de bulles financière...ou tout au moins de limiter les conséquences défavorables de leur éclatement. La gestion de l'emploi par les grandes firmes a été soumise aux variations des cours boursiers, dans le contexte d'une tendance à la financiarisation du rapport salarial. La vigueur du mouvement de fusions et d'absorptions a renforcé la concentration et de ce fait a affecté directement les formes de la concurrence. La couverture sociale elle-même a été soumise à des tentatives de privatisation, le plus marquant visant à l'établissement de fonds de retraite par capitalisation (Boyer, 2000a).

Simultanément, la TR a développé récemment l'hypothèse d'une *complémentarité* entre diverses formes institutionnelles, avancée importante pour comprendre tant la coexistence de modes de régulation différents que la forte dépendance par rapport au passé des régulations nationales (Amable, Ernst, Palombarini, 2002). En un sens, la référence à une hiérarchie entre formes institutionnelles constitue une particularisation de l'hypothèse précédente Mais elle a surtout pour intérêt de fournir une clé de lecture quant à la succession des modes de régulation et leurs liens avec les blocs hégémoniques pour reprendre l'expression empruntée à Antonio Gramsci récemment réhabilitée par les recherches régulationnistes (Palombarini, 1997 ; 2000).

## Même à l'époque de la finance globalisée, une diversité renouvelée de modes de régulation

Nombre de recherches appartenant à la NEI conservent le critère d'efficacité économique comme déterminant la sélection et par voie de conséquence l'évolution des organisations, des routines et des institutions elles-mêmes. De ce fait, les économies devraient converger à long terme vers un petit nombre de configurations, voire même une seule. Les recherches en gestion ont popularisé la conception selon laquelle les firmes comme les économies nationales devraient finir par converger vers une « *one best way* » d'autant plus qu'au principe de concurrence se superposerait l'impact de la recherche puis l'application des meilleures pratiques, ce que la littérature anglo-saxonne qualifie de « *benchmarking* ». Tant les concepts de base que les méthodes de la TR conduisent à une toute autre conclusion. Dès lors que prévaut une complémentarité ou encore une hiérarchie entre formes institutionnelles, il n'est plus possible d'ajouter les unes aux autres les meilleures pratiques, de façon à faire progresser l'équilibre économique de l'ancienne à la nouvelle configuration institutionnelle. Les développements qui précèdent ont donné quelques exemples à propos du *fordisme* entendu comme conjonction d'un ensemble d'institutions promouvant l'évolution simultanée des normes de production et de consommation. Dans nombre de pays du Tiers monde, il n'a pas suffi d'introduire les principes de l'organisation du travail et la chaîne de montage pour qu'émergent automatiquement les relations salariales et le régime d'accumulation typique du fordisme (Quémia, 2001). Au demeurant, même au cours de la période des trente glorieuses, ce régime de croissance a pris *des formes différentes* en France et aux États-Unis, non seulement du fait de spécialisations économiques et de stratégies des firmes variées, mais aussi en réponse à des conflits sociaux et des processus politiques aboutissant à des compromis institutionnalisés contrastés. Cette notable différenciation s'observe aussi au niveau européen, pour le Japon et les pays du Sud est asiatique (Lipietz, 1991 ; Schor, You, 1995) et plus encore pour les pays latino-américains (Ominami, 1986).

La TR a suscité une série de recherches systématiques comparant la configuration du rapport salarial (Boyer (dir.), 1986), les relations Etat-économie (André, Delorme, 1982), les systèmes nationaux d'innovation (Amable, Barré, Boyer, 1997), le régime financier (Aglietta, 2001). Dans chaque cas, l'hypothèse d'un *modèle canonique* autour duquel graviterait une série de variantes mineures a été démentie au profit d'une vision alternative qui insiste sur une forte dépendance par rapport aux compromis politiques passés. Étant donnée la crise ouverte d'abord aux États-Unis (Boyer, Juillard, 2002), ensuite dans la plupart des autres pays industrialisés, les observateurs sont fréquemment tentés de conclure à la réduction de cette diversité, au profit d'une convergence vers une nouvelle configuration, réputée plus efficace ou tout au moins plus adaptée au contexte géopolitique et technologique. Or cette intuition n'est pas corroborée par l'observation des transformations observées au cours des quinze dernières années (Berger, Dore, 1996). L'internationalisation, la financiarisation et le basculement du paradigme technologique ont certes pour effet d'éroder la diversité des configurations institutionnelles héritées du passé, mais simultanément, à travers un processus d'essais et d'erreurs, les stratégies qui visent à implanter des organisations et des institutions compatibles avec le nouveau contexte global, se heurtent à des obstacles et rencontrent aussi des opportunités nouvelles au contact de l'espace social et économique local. S'amorce un *processus d'hybridation* créateur de nouvelles régulations, de sorte que se trouve renouvelée la diversité (Boyer, Charron, Jürgens, Tolliday, 1998). On peut à ce propos tenter une homologie entre le processus à l'œuvre pour les modèles productifs et les enchaînements qui conduisent à l'établissement de nouveaux modes de régulation (Boyer, 1999).

De fait, les recherches sur les institutions butent sur un obstacle méthodologique *a priori* difficile à surmonter. En effet *les travaux économétriques* menés en coupe internationale se bornent souvent à introduire des variables qualitatives ou quantitatives concernant la nature des institutions et rares sont ceux qui trouvent alors une confirmation de l'impact des institutions sur la croissance, le chômage, les inégalités, etc.. Or ce résultat négatif désigne plus l'inadéquation de l'hypothèse de base et des méthodes utilisées qu'il ne permet de conclure à l'importance des institutions

(Fitoussi, Passet, 2000). D'une part ces travaux continuent à postuler l'existence d'un seul régime économique, modulé à la marge par les dispositifs institutionnels nationaux. D'autre part, ils considèrent que l'impact de chaque variable institutionnelle est linéaire. Or l'une et l'autre de ces hypothèses sont en général invalidées.

En effet, si l'on admet la possibilité d'une *pluralité de régimes*, il faut alors recourir par exemple à une méthode d'analyse qualitative, du style de celle proposée par certains travaux de sociologie historique (Ragin, 1987 ; 1994). Son application aux années quatre-vingt-dix permet par exemple de faire ressortir qu'au moins trois configurations institutionnelles ont permis l'émergence d'un régime de croissance tirée par les technologies de l'information, chacun étant caractérisé par des variables spécifiques (Boyer, 2001b). Voilà qui expliquerait les piètres résultats obtenus en coupe internationale lorsqu'on postule l'unicité d'une équation réduite, correspondant en fait à un seul régime. La seconde hypothèse concernant la linéarité de l'impact des institutions sur les indicateurs de performance est tout aussi discutable. En effet, le plus simple des modèles de croissance, fordiste par exemple, montre que l'équation réduite décrivant les déterminants du taux de croissance dépend, selon une fonction non linéaire – homographique et polynomiale – des paramètres caractérisant le rapport salarial et les formes de la concurrence (Boyer, 1988). Dès lors force est de reconnaître que l'ensemble des régularités macroéconomiques est indexé par rapport au contexte institutionnel. Comme ce dernier met en jeu une série de complémentarités ou dans certains cas de hiérarchie entre formes institutionnelles, donc autant de dépendances par rapport au chemin, la variété des modes de régulation est la règle et non l'exception. Voilà qui tranche par rapport à la NEI qui, a de trop rares exceptions (North, 1990), fait du critère d'efficacité un principe de sélection des institutions et des formes d'organisation et implique donc une convergence dès lors que firmes et nations font face au même système de prix, contraintes et opportunités technologiques. D'un côté c'est surestimer la puissance du processus de globalisation qui est loin d'avoir fait converger les systèmes de prix locaux (Boyer, 2000b). D'un autre côté c'est sous-estimer le rôle déterminant de *l'intermédiation sociale et politique* et son rôle dans l'émergence des formes institutionnelles (Commaille, Jobert, 1999 ; Palombarini, 1999 ; Palombarini, Théret, 2001).

Ainsi la progression des recherches régulationnistes a conduit, au cours des années récentes, à un infléchissement significatif de la problématique. Alors qu'à l'origine, l'analyse se concentrait sur de la forme canonique représentative de chaque grande période historique – le fordisme pour la période des trente glorieuses – la multiplication des études d'histoire longue et des comparaisons internationales a fait ressortir une significative diversité des régimes de croissance et modes de régulation qui coexistent durablement. Cette conclusion s'applique aussi à la période contemporaine : alors que *le capitalisme patrimonial* (Aglietta, 1998) avait été perçu comme la figure emblématique d'un nouveau régime, une formalisation simple et sa confrontation aux caractéristiques des diverses économies de l'OCDE ont fait ressortir que seuls les États-Unis et la Grande Bretagne étaient susceptibles de s'insérer dans une croissance tirée par la finance. Par contraste, la quasi-totalité des autres économies nationales n'obéit pas à cette logique d'ensemble, alors même que se développent les efforts de développement du marché financier, des fonds de pension, etc.. Il se pourrait que la rhétorique de la globalisation dissimule plus qu'elle ne révèle la réalité de la transformation des modes de régulation sous l'impact de l'internationalisation.

## **Les fondements macro-institutionnels d'une microéconomie : premiers jalons**

Le propos peut sembler paradoxal puisque, au sein de la profession des économistes, les deux dernières décennies ont été au contraire marquées par la recherche de *fondements microéconomiques à la macroéconomie*. On put penser que c'était un moyen de généraliser les conceptions keynésiennes (Bénassy, 1984), mais il fallut se rendre ensuite à l'évidence : sous l'hypothèse de complète flexibilité des prix, cette recherche des fondements microéconomiques justifia un retour aux classiques et à Walras, opérant ainsi une spectaculaire réconciliation de la micro et de la macro

économie par invasion de la seconde par la première (Sargent, 1979 ; Lucas, 1983). Il faut cependant s'interroger sur la pertinence d'une stratégie de recherche en macroéconomie qui adopte *trois hypothèses extrêmes* : d'abord l'existence de l'agent représentatif – dont la théorie microéconomique elle-même montre l'inexistence – ensuite, une information parfaite des agents qui sont capables de former des anticipations rationnelles puisqu'ils connaissent la partie déterministe du modèle qui régit leurs interactions, enfin les seules procédures de coordination sont-elles des marchés. Le macroéconomiste « traditionaliste » ne peut manquer de sourire à l'idée d'une économie réduite à un Robinson Crusoé...ou dotée d'un planificateur central en charge du calcul des prix d'équilibre. Pour sa part, la microéconomie avec asymétrie d'informations conteste la généralité et la vraisemblance des résultats de la nouvelle économie classique : lorsque, par exemple, l'appréciation de la qualité dépend du prix, alors le rationnement ou l'inexistence du marché sont la règle (Stiglitz, 1987), de sorte que toute procédure qui authentifie la qualité permet l'obtention d'un équilibre plus satisfaisant (Orléan, 1991). Enfin, la sociologie comme l'histoire économique montrent que les marchés sont des constructions sociales (White, 1981 ; 1991) comme les autres institutions. De plus, les théories institutionnalistes ont décliné une grande variété d'arrangements institutionnels qui permettent la coordination des stratégies d'agents décentralisés (Hollingsworth, Boyer, 1997).

En réponse à ces interrogations, les recherches de la TR, à l'origine essentiellement macroéconomiques, ont été incitées à travailler sur les relations entre le niveau micro et les régularités qu'explicitent les modes de régulation. La première idée est de reconnaître aux formes institutionnelles un *rôle de médiation* entre d'un côté les contraintes globales qui s'expriment au niveau du régime d'accumulation, de l'autre les décisions des agents, dont aucun n'a pleinement conscience de ces contraintes dans la mesure où ils font face à un environnement local dans lequel n'intervient qu'un nombre limité de variables économiques. Ainsi les formes institutionnelles, ou plus généralement les institutions, se situeraient à *un niveau méso-économique* assurant le passage du micro au macro et *vice versa*. En effet les institutions ont en particulier pour propriété de résumer les informations pertinentes pour les acteurs, au-delà même du système de prix (Aoki, 2002). Mais aussi de canaliser les anticipations sur le comportement des autres intervenants (North 1990 ; Schotter, 1982), éventuellement de prévoir des sanctions pour ceux des agents qui dévièrent par rapport aux règles implicites ou explicites (Commons, 1990).

Dans ces conditions, il est possible de revisiter l'hypothèse de rationalité substantielle et de lui substituer *une rationalité institutionnellement située*, dont on trouve diverses confirmations dans la fréquentation de l'histoire longue (Boyer, 1991). Cependant, la novation la plus importante consiste à considérer que le marché n'est que l'un des multiples arrangements institutionnels susceptibles d'assurer la coordination des agents économiques : y contribuent tout autant la firme, l'association professionnelle, le réseau, la communauté, l'Etat... (Hollingsworth, Boyer, 1997). Dans le prolongement de cet enrichissement des composantes élémentaires des économies de marché, force est de reconnaître le rôle des représentations, des référentiels, voire des croyances, comme le montre de façon récurrente le fonctionnement des marchés financiers (Orléan, 2000 ; Aglietta, Orléan, 2002) ou encore la formation de la politique économique (Lordon, 1997b).

Ainsi un traitement attentif des institutions, des conventions et des croyances est susceptible de dégager quelques-uns des facteurs qui assurent le passage de l'individuel au collectif, du micro au macro économique. Quelques recherches récentes poussent plus loin la démonstration et montrent que, par exemple, *les choix organisationnels des firmes sont conditionnés par l'insertion dans un régime de croissance particulier* (Boyer, Freyssenet, 2000). Lorsque ce régime entre en crise, il ressort que, dans leur quasi-totalité, les stratégies des firmes sont alors déstabilisées et entrent elles-mêmes en crise. C'est en ce sens que l'on peut parler de fondements macrosociaux et institutionnels à une microéconomie qui cherche à cerner les stratégies que suivent effectivement les firmes, plongées dans un univers qui n'a que peu à voir avec l'idéal d'information et de prévision parfaites et d'équilibre par l'ajustement permanent des prix de marché. Cela ne signifie pas que certaines innovations au niveau local ne finissent pas par affecter le mode de régulation.

Mais sur ce point encore, les analyses historiques – telles celles portant sur l'émergence du fordisme – montrent qu'il n'est pas d'exemple qu'un acteur individuel ait eu le pouvoir de bouleverser le mode de régulation conformément à la mise en œuvre d'une stratégie conçue au niveau microéconomique (Boyer, Orléan, 1991). Les relais de *l'action collective, de la délibération politique, du droit*, s'avèrent nécessaires et déterminants dans le processus complexe et rarement anticipé d'émergence de nouvelles régulations (Sabel, 1997). Or ces processus introduisent autant de contraintes, incitations et donc possibles régularités dans les comportements individuels et par voie de conséquence dans les régularités macroéconomiques. On peut ainsi montrer que, à objectifs invariants poursuivis respectivement par les firmes et les salariés, tout changement dans leur mise en relation (marché atomisé, collusion des employeurs, existence d'un syndicat, apparition de négociations collectives...) implique un équilibre chaque fois différent dudit « marché du travail » (Bowles, Boyer, 1990b).

En conclusion l'une des particularités de la TR est peut-être d'avoir tenté de *développer une macroéconomie institutionnelle et historique* et de déboucher finalement sur un renversement des relations traditionnellement admises entre micro et macro analyses. Cependant le chantier est tellement énorme qu'il est loin d'être achevé de sorte que ces avancées débouchent sur des problèmes plus difficiles encore que ceux qui avaient suscité l'émergence de la TR au début des années soixante-dix.

## UN PROGRAMME DE RECHERCHE POUR L'ÉCONOMIE INSTITUTIONNALISTE

À l'issue de ce rapide panorama des notions de base, des méthodes et des principaux résultats de la TR, il peut être intéressant d'explicitier quelques uns des chantiers de recherche ouverts aux problématiques institutionnalistes

### **Définir avec précision les termes d'une économie institutionnelle**

Dans la mesure où l'économie institutionnelle est apparue à partir de la prise de conscience des limites du marché, nombre de chercheurs ont eu tendance à qualifier d'institutions toute procédure de coordination différente du marché. Or, d'une part le marché est lui-même une construction sociale et il est encadré par des organisations, des règles juridiques, voire des conventions. D'autre part, les arrangements institutionnels alternatifs au marché sont multiformes et font appel à des logiques et des processus différents et ont par conséquent des forces et des faiblesses contrastées (Hollingsworth, Boyer, 1997). Le parcours de la littérature fait ressortir au moins six notions principales, qu'il s'avère utile, voire essentiel, de distinguer (tableau 1).

- L'*ordre constitutionnel*, que mettent en avant tant la NEI à la Douglass North que l'approche par les droits de propriété, retient comme fondamentale l'organisation politique elle-même (Sabel, 1997).

- L'une des acceptions les plus courantes de la notion d'*institution* souligne la coordination des anticipations et des stratégies qu'elle permet et opère plutôt dans le champ des interactions sociales et économiques (Schotter, 1981 ; Aoki, 2002). Elle met en œuvre des procédures explicites et souvent codifiées, par opposition à la convention.

- Certains auteurs assimilent parfois institution et *organisation*. Or cette assimilation est abusive puisqu'une organisation s'insère dans l'ordre constitutionnel et le réseau des institutions et met en œuvre un principe de pouvoir et de contrôle sur un ensemble d'activités opérant au sein d'un espace délimité (Chandler, 1977 ; 1990). Autant de propriété qui distinguent l'organisation.

- Par contraste les *routines* représentent la codification de procédures qui peuvent être transférées d'une entité économique à l'autre et qui ont pour principe d'action leur efficacité et pour origine un processus d'essais et d'erreurs (Nelson, Winter, 1982).



▪ Pour sa part la *convention* résulte de l'interaction « horizontale » d'un ensemble d'individus qui ont à coordonner leurs stratégies, sans que puisse jouer un principe hiérarchique du type de celui qui prévaut dans une organisation ou légal comme dans les procédures que régit l'ordre constitutionnel (Lewis, 1969 ; Orléan, 1994).

▪ Enfin, l'*habitus* correspond à l'incorporation dans les individus des schèmes d'interprétation et d'action qui résultent du processus de socialisation lui-même dans un champ donné (Bourdieu, 1979 ; 1997). A l'extrême on peut concevoir que l'ordre institutionnel soit complètement intériorisé par les individus.

A la lumière de cette taxonomie, les formes institutionnelles de la TR apparaissent elles-mêmes comme une combinaison complexe de plusieurs, si ce n'est la totalité, de ces composantes. C'est une invitation à un renouvellement de son programme de recherche. D'abord en vue de progresser dans les relations entre macro – méso ou micro analyse, ensuite pour de bénéficier des avancées des autres programmes de recherche institutionnalistes que représentent l'économie des conventions, l'économie politique des institutions, les théories évolutionnistes, les travaux de sociologie économique ou encore les avancées récentes en matière d'endogénéisation des préférences.

TABLEAU 1 — INSTITUTION, ORGANISATION, RÈGLE, ROUTINE, CONSTITUTION : LA NÉCESSITÉ DE DÉFINITIONS PRÉCISES

NATURE COMPOSANTE	DÉFINITION	PRINCIPE D'ACTION	FACTEURS DE CHANGEMENT
<b>ORDRE CONSTITUTIONNEL</b>	Ensemble de <i>règles générales</i> permettant de résoudre les conflits entre instance de niveau inférieur (institutions, organisations, individus)	<i>Légitimité</i> grâce à la délibération	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ En général grande inertie des démocraties</li> <li>◦ Rôle des processus <i>politiques</i> dans la reconfiguration</li> </ul>
<b>INSTITUTION</b>	Procédure immatérielle permettant de <i>structurer les interactions</i> entre les organisations (et individus)	Réduit ou élimine <i>l'incertitude</i> associée aux comportements stratégiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ <i>Crises</i> structurelles</li> <li>◦ La faible efficacité n'est pas une raison suffisante de changement</li> </ul>
<b>ORGANISATION</b>	Une structure de <i>pouvoir</i> et un ensemble de <i>routines</i> , en vue de surmonter les problèmes de coordination et les comportements opportunistes	<i>La carotte et le bâton</i> (c'est-à-dire système de rémunération et contrôle) sont liés aux institutions et conventions	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Insuffisance des résultats par rapport à la concurrence.</li> <li>◦ Les crises majeures suscitent la restructuration</li> </ul>
<b>ROUTINE</b>	Ensemble de règles d'action dérivant de la <i>codification</i> d'une connaissance tacite	La <i>standardisation</i> simplifie des procédures complexes et facilite une compréhension et réactions communes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Évolution <i>défavorable</i> de l'environnement.</li> <li>◦ <i>Incohérence</i> entre une série de routines ou évolution de la techné à l'epistémé.</li> </ul>
<b>CONVENTION</b>	<i>Ensemble d'anticipations et de comportements se renforçant mutuellement</i> , émergeant d'une série d'interactions décentralisées	<i>Mémoire perdue</i> des origines de la convention qui apparaît alors « naturelle ».	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ <i>Crise générale, invasion, traduction,....</i></li> <li>◦ L'efficacité est rarement un critère de sélection.</li> </ul>
<b>HABITUS</b>	Ensemble de <i>comportements incorporés dans les individus</i> , forgés au cours du processus de socialisation d'un individu.	<i>Adaptation</i> à un champ particulier, mais possible déséquilibre par transposition dans un autre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Transfert de l'<i>habitus</i> à un autre champ.</li> <li>◦ Nouvel <i>apprentissage</i>, en général difficile.</li> </ul>

Source : Extension à partir de Boyer [2001a : 86]

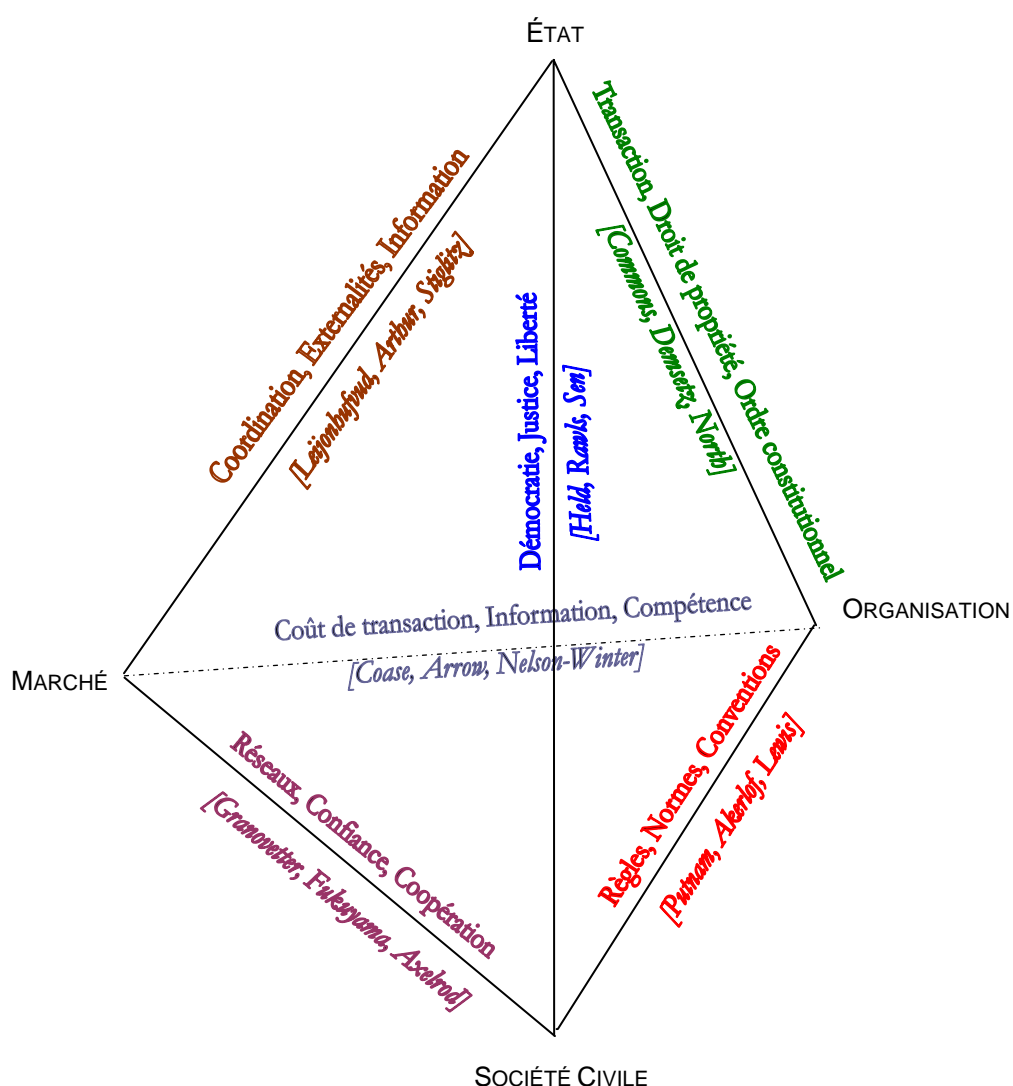
## Organiser une confrontation entre les divers programmes de recherches institutionnalistes

La littérature est encore trop marquée par la vision selon laquelle le marché est la forme de coordination économique par excellence, les autres arrangements institutionnels n'étant que de piètres substituts ou palliatifs. Dès lors la plupart des théories se construisent en montrant les liens de substitution ou de complémentarité d'une institution particulière avec le marché. Or il n'est pas qu'une seule alternative au marché.

- Si l'on suit tant la logique keynésienne que celle de la microéconomie en information asymétrique, c'est l'*État* qui est mobilisé pour corriger les défaillances du marché.
- Pour leur part les approches en terme de coûts de transaction, d'information imparfaite et de construction de la compétence considèrent que c'est l'entreprise ou plus généralement l'*organisation*, dont la firme, qui est l'alternative lorsque le marché est défaillant ou inefficace.
- Lorsqu'ils s'intéressent aux sources de la confiance et de la coopération, les sociologues mettent en avant le rôle déterminant de la *société civile*, qui ne se réduit ni à l'État ni à la firme.

Cette juxtaposition d'oppositions dichotomiques – le marché versus l'État, l'organisation comme alternative au marché ou encore la société civile et le marché – n'est guère satisfaisante et appelle une mise en perspective et vue d'ensemble qui permettent de rattacher les uns aux autres les domaines aujourd'hui relativement déconnectés au sein desquels opèrent les chercheurs en économie institutionnelle (figure 2).

FIGURE 2 – UNE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES DIFFÉRENTES THÉORIES INSTITUTIONNALISTES



Source : Boyer R. (2001d : 40)

A nouveau il ressort que la TR, avec les notions de forme institutionnelle et de mode de régulation, opère en combinant de façon implicite ces divers arrangements institutionnels. L'intérêt serait de rendre explicite ce processus de recomposition des formes institutionnelles à partir de ces éléments théoriques...dont aucun ne saurait prétendre à l'exclusivité et à une

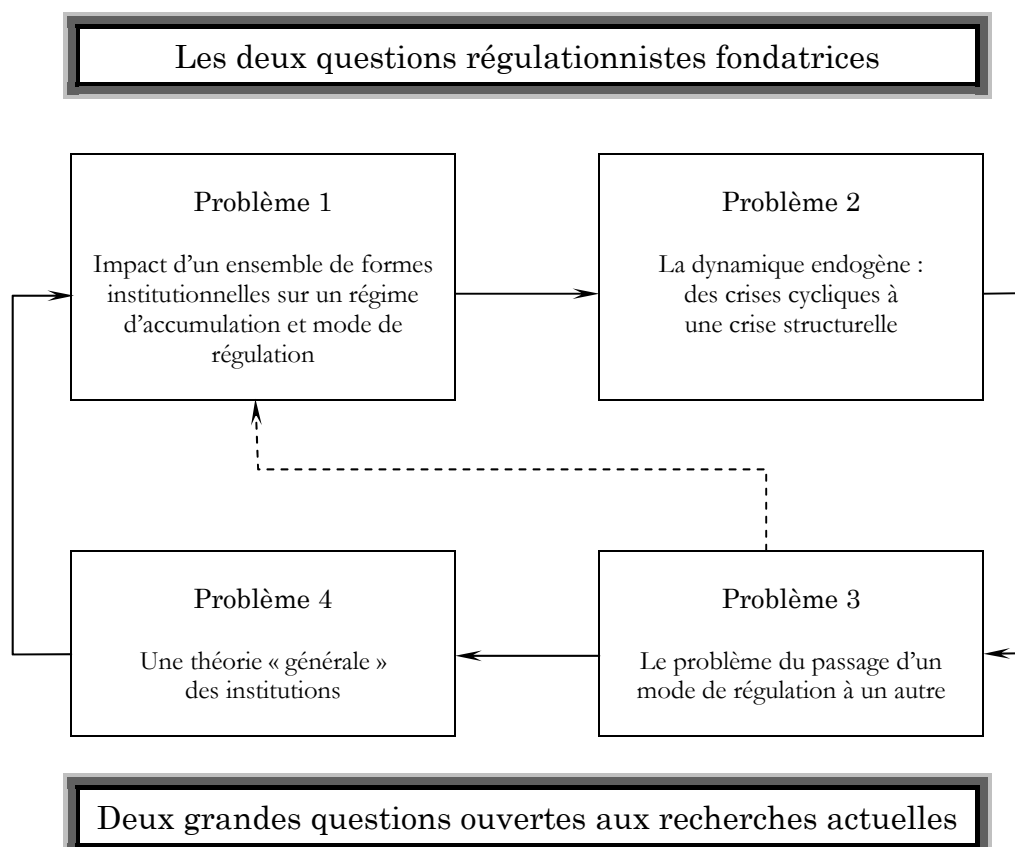
capacité générale d'explication de l'ensemble des phénomènes se rattachant à la genèse, la diffusion, l'entrée en crise des institutions. D'autant plus que, trop souvent, les théoriciens traitent de la fonction des institutions mais assez peu de leur évolution.

### Tenter d'analyser le changement institutionnel

Après que les monétaristes aient affirmé dans les années soixante-dix : « *money matters* », que les néoclassiques aient propagé ensuite que « *getting the price right* », dans les années quatre-vingt-dix une fraction croissante des économistes s'est reconnue dans l'affirmation selon laquelle « *institutions matter* ». En conséquence leur programme de travail se concentre surtout sur le rôle et les propriétés des institutions, avec comme référence, implicite ou explicite, que, s'il était possible, le marché serait la forme la meilleure d'organisation des économies contemporaines. C'est aussi un chantier important, mais on l'a vu aussi difficile, que de mettre en évidence empiriquement l'impact des institutions.

A cet égard l'expérience de la TR peut être utile dans la mesure où elle suggère que la question essentielle n'est pas l'optimalité des institutions mais la viabilité d'une architecture institutionnelle qu'exprime le mode de régulation. Mais la contribution la plus essentielle est sans doute d'insister en permanence sur les deux types de dynamique qui font évoluer les institutions (figure 3) :

FIGURE 3 – LES QUATRE GRANDES QUESTIONS DE L'ÉCONOMIE INSTITUTIONNELLE : LE POINT DE VUE DE LA THÉORIE DE LA RÉGULATION



- D'un côté le succès même d'un mode de régulation conduit à une lente altération des paramètres structurels qui assurent la stabilité dynamique du système au point que, même sans

choc exogène, la dynamique économique peut connaître un brutal changement de nature. Ce devrait être la tâche de l'économiste que de tenter de détecter les indices d'un tel basculement.

▪ D'un autre côté, une fois une crise structurelle ouverte, les stratégies contradictoires des acteurs collectifs et individuels appellent des outils d'analyse bien différents de ceux de l'épisode précédent. Les recherches régulationnistes récentes tendent à privilégier les interactions avec le politique, en vue de cerner les conditions d'émergence de nouveaux compromis institutionnalisés. Tâche extrêmement difficile, mais essentielle.

Voilà quelques propositions qui, poursuivies avec persévérance par une large communauté, permettront peut-être de converger un jour vers une théorie générale des institutions, pour l'heure largement hors de portée.

## RÉFÉRENCES

AGLIETTA Michel (1976), *Régulation et crises du capitalisme*, Calman-Lévy, Paris, 2e édition 1982. Réédition, Nouvelle préface, Odile Jacob, Paris, 1997.

AGLIETTA Michel (1986), « États-Unis: persévérance dans l'être ou renouveau de la croissance », in BOYER Robert (Dir.), *Capitalismes fin de siècle*, puf.

AGLIETTA Michel (1998), « Le capitalisme de demain », *Notes de la Fondation Saint Simon*, Paris, novembre .

AGLIETTA Michel (2001), *Macroéconomie financière*, collection Repères, La Découverte, Paris [1995, 1998].

AGLIETTA Michel, ORLÉAN André (2002), *La monnaie : entre violence et confiance*, éditions Odile Jacob, Paris.

AKERLOF George (1984), *Economic Theorist's Book of Tales*, Cambridge (Mass.), Cambridge University Press.

AMABLE Bruno, BARRÉ Rémi, BOYER Robert (1997), *Les systèmes d'innovation à l'ère de la globalisation*, Economica, Paris.

AMABLE Bruno, ERNST Ekkehard, PALOMBARINI Stefano, (2002), « Comment les marchés financiers peuvent-ils affecter les relations industrielles ? Une approche par la complémentarité institutionnelle », *l'Année de la Régulation 2002*, Vol 6, p. 285-302.

ANDRÉ Christine, DELORME Robert, (1982), « Matériaux pour une comparaison internationale de l'évolution de longue période des dépenses publiques », *Statistiques et Études financières*, série rouge.

AOKI Masahiko (2002) *Toward a comparative institutional analysis*, Cambridge (MA): MIT Press.

ARROW Kenneth (1974), *The Limits of Organization*, New York, Allen and Unwin. Trad. française, Paris, PUF [1976].

ARTHUR Brian (1994), *Increasing Returns and Path Dependence in the Economy*, Ann Arbor, The University of Michigan Press.

AXELROD R. (1984), *The Evolution of Cooperation*, Unknown publisher.

AXELROD R. (1985), « Emergence of cooperation among egoists », dans CAMPBELL Richmond, SOWDEN Lanning (eds) *Paradoxes of rationality and cooperation*, University of British Columbia Press, p. 320-339.

BÉNASSY Jean-Pascal (1984), *Macroéconomie et théorie du déséquilibre*, Dunod, Paris.

BÉNASSY Jean-Pascal, Boyer Robert, Gelpi Rosa-Maria (1979), « Régulation des économies capitalistes et inflation », *Revue économique*, 30 (3), mai, p. 397-441.

BERGER Suzanne, DORE Ronald (eds), (1996), *National Diversity and Global Capitalism*, Cornell University Press, Ithaca, London.

BOURDIEU Pierre (1979), *La distinction. Critique sociale du jugement*, Editions de Minuit, Paris.

BOURDIEU Pierre (1997), *Méditations pascaliennes*, Le Seuil, Paris.

BOWLES Samuel, BOYER Robert (1990a), « A Wage-led Employment Regime : Income Distribution, Labour Discipline, and Aggregate Demand in Welfare Capitalism », MARGLIN S.A. & SCHOR J. (Eds), *The Golden Age of Capitalism*, Clarendon Press, Oxford, 1990, p. 187-217.

BOWLES Samuel, BOYER Robert (1990b), « Labour Market Flexibility and Decentralisation as Barriers to High Employment? Notes on Employer Collusion, Centralised Wage Bargaining and Aggregate Employment », R. BRUNETTA Renato, Dell'ARINGA Carlo (eds), *Labour Relations and Economic Performance*, MacMillan, Londres, p. 325-353.

BOWLES Samuel, GORDON David, and WEISSKOPF Thom (1990), *Beyond the Waste Land*, Basic Books, New York.

BOYER Robert (1978), « Les salaires en longue période », *Economie et Statistique*, n° 103, septembre, p. 27-57.

BOYER Robert (dir) (1986), *La flexibilité du travail en Europe*, La Découverte, Paris.

BOYER Robert (1988), « Formalizing growth regimes within a regulation approach. A method for assessing the economic consequences of technological change. Dans DOSI G. , FREEMAN Ch. , SILVERBERG G. , SOETE L. (eds) *Technical Change and Economic Theory : The Global Process of Development* (2ème partie), Frances Pinter, Londres, p. 608-630.

BOYER Robert (1990), « Le bout du tunnel ? Stratégies conservatrices et nouveau régime d'accumulation », *Economies et Sociétés*, Série Théorie de la Régulation, R, n° 5, décembre, p. 5-66.

BOYER Robert (1991), « Cinquante ans de relations entre économistes et historiens : réflexions d'un économiste sur les cas de la France et des États-Unis », *Le Mouvement Social*, n° 155, Avril-Juin, p. 67-101.

- BOYER Robert (1993), « D'une série de « National Labour Standards » à un « European Monetary Standard » », *Recherches Economiques de Louvain*, Vol. 59, n° 1-2, p.119-153.
- BOYER Robert (1995), « The Great Transformation of Eastern Europe a « Regulationist » Perspective », *Emergo: Journal of Transforming Economies and Societies*, vol. 2, n° 4, Autumn, p. 25-41.
- BOYER Robert (1999a), « Une lecture régulationniste de la croissance et de la crise », dans P. COMBEMALE, J.P. PIRIOU (dir.) *Nouveau Manuel Sciences Economiques et Sociales*, réédition mise à jour et complétée, La Découverte, Paris, p.290-304.
- BOYER Robert (1999b), « Le politique à l'ère de la mondialisation et de la finance : le point sur quelques recherches régulationnistes », *L'Année de la régulation 1999*, Vol. 3, p. 13-75.
- BOYER Robert (2000a), « Is a finance-led growth regime a viable alternative to Fordism? A preliminary analysis » *Economy and Society*, 29 (1), February, p. 111-145.
- BOYER Robert (2000b), « Les mots et les réalités », dans *Mondialisation au-delà des Mythes*, La Découverte « Les dossiers de l'État du Monde », Paris, 1997, p. 13-56. Cordelier Serge Eds Nouvelle édition, p. 13-56.
- BOYER Robert (2001a), « The régulation Approach as a Theory of Capitalism : A New Derivation », in Agnès Labrousse, Jean-Daniel Weisz Eds, *Institutional Economics in France and Germany: German Ordoliberalism versus the French Regulation School*, Springer, Berlin, p. 49-92.
- BOYER Robert (2001b), « La diversité des institutions d'une croissance tirée par l'information ou la connaissance : halte au déterminisme technologique ! » dans Centre Saint Gobain pour la recherche en économie (ed) *Institutions et croissance*, Paris, Albin Michel, p. 279-326.
- BOYER Robert (2001c), « L'économiste face aux innovations qui font époque : les relations entre histoire et théorie », *Revue économique*, 52 (5), Septembre, p. 1065-1115.
- BOYER Robert (2001d), « L'après consensus de Washington : institutionnaliste et systémique ? », *L'Année de la régulation 2001-2002*, Vol. 5, p. 13-56. (Presses de Sciences PO).
- BOYER Robert, FREYSSENET Michel (2000), *Les modèles productifs*, Repères, La découverte, Paris.
- BOYER Robert, JUILLARD Michel (1994), « Analyse de la croissance séculaire américaine: Un modèle de croissance à plusieurs régimes », Rapport de recherche C.G.P.-CEPREMAP (Décision 30/1990).
- BOYER Robert, JUILLARD Michel (1995), « Les Etats-Unis : Adieu au fordisme ! », dans BOYER R. , SAILLARD Y. (Dir.), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, La Découverte, Paris, p. 378-388. Nouvelle édition actualisée [2002].
- BOYER Robert, MISTRAL Jacques (1982), *Accumulation, Inflation, Crises*, Presses Universitaires de France, Paris 1978, Seconde Edition actualisée et refondue.
- BOYER Robert, ORLÉAN André (1991), « Les transformations des conventions salariales entre théorie et histoire. D'Henry Ford au fordisme », *Revue économique*, 42 (2), mars, p. 233-272.
- BOYER Robert, ORLÉAN André (1992), « How do conventions evolve ? », *Journal of Evolutionary Economics*, Vol. 2, p. 165-177
- BOYER Robert, ORLÉAN André (1994), « Persistance et changement des conventions. Deux modèles simples et quelques illustrations », dans ORLÉAN André (Dir.) *Analyse économique des conventions*, Presses Universitaires de France, Paris, avril, Chap. 9, p. 219-248.
- BOYER Robert, SAILLARD Yves (Dir.) (2002), *Théorie de la Régulation. L'état des savoirs*, La Découverte, Paris, Nouvelle édition actualisée [1995].
- BOYER Robert, CHARRON Elsie, JÜRGENS Ulrich, TOLLIDAY Steven, (1998), *Between Imitation and Innovation*, Oxford University Press, Oxford.
- BOYER Robert, YAMADA Toshio (eds), *Japanese Capitalism in Crisis*, Routledge, London, 2000.
- CHANDLER Alfred D. (1977) *The Visible Hand: The Managerial Revolution in American Business*. Cambridge: Harvard University Press.
- CHANDLER Alfred D. (1990) *Scale and Scope: The Dynamics of Industrial Capitalism*. Cambridge: Harvard University Press.
- CEPREMAP-CORDES, *Approches de l'inflation : l'exemple français*, BENASSY J.-P., BOYER R., GELPI R.-M., LIPIETZ A., MISTRAL J., MUNOZ J., OMINAMI C., Rapport de la convention de recherche n° 22/176, décembre, 1977.
- COASE R. H. (1937), « The Nature of the Firm », *Economica*, novembre. Trad. française, « La nature de la firme », *Revue française d'économie*, 2 (1), hiver 1987, p. 386-405.
- COMMAILLE Jacques, JOBERT Bruno (dir.) (1999), *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, LGDJ, Droit et société,
- COMMONS John R. (1934), *Institutional Economics*, Madison, University of Wisconsin Press, nouvelle édition (1990), *Institutional Economics : Its Place in Political Economy*, vol. 1, New Brunswick (N. J.).
- COMMONS John R. (1990), *Institutional Economics : Its Place in Political Economy*, New Brunswick, New Jersey, Vol. 1.
- DEMSETZ H. (1967), « Toward a Theory of Property Rights », *American Economic Review, Papers and Proceedings*, 57, mai, p. 347-359.
- DEMSETZ H. (1982), *Economic, Legal, and Political Dimensions of Competition*, Amsterdam, North Holland.
- FITOUSSI Jean-Paul, PASSET Olivier (2000), « Réformes structurelles et politiques macroéconomiques : les enseignements des « modèles » de pays », *Conseil d'analyse économique*, n° 23, *Réduction du chômage : les réussites en Europe*, La Documentation française, Paris, p.11-96.
- FUKUYAMA F. (1996), « Trust », *The Social Virtues and the Creation of Prosperity*, New York, Simon and Schuster.

- GRANOVETTER Mark (1978), « Threshold Models of Collective Behavior », *American Journal of Sociology*, 83 (6), p. 1420-1443.
- HELD D. (1987), *Models of Democracy*, Stanford, Stanford University Press.
- HOLLINGSWORTH Rogers J., BOYER Robert (eds) (1977), *Contemporary Capitalism : The Embeddedness of Institutions*, Cambridge University Press, Cambridge.
- LAFFONT Jean-Jacques, TIROLE Jean (1993), *A theory of incentives in procurement and regulation*, Cambridge and London, The MIT Press.
- LEIJONHUFVUD A. (1981), *Information and Coordination : Essays in Macroeconomic Theory*, New York, Oxford University Press.
- LEWIS D. K. (1969), *Convention : A Philosophical Study*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.
- LIPIETZ Alain (1991), « Les rapports capital-travail à l'aube du XXIe siècle », in CHAUMONT & Van PARIJS (eds) *Les limites de l'inéluctable*, De Boeck-Wesmael, Bruxelles.
- LORDON Frédéric (1996), « Formaliser la dynamique économique historique », *Économie Appliquée*, Tome XLIX, n° 1, p. 55-84.
- LORDON Frédéric (1997a), « Endogeneous Structural Change and Crisis in a Multiple Time-Scales Growth Model » *Journal of Evolutionary Economics*, vol. 7 (1), p. 1-21.
- LORDON Frédéric (1997b), *Les quadratures de la politique économique*, Albin Michel, Paris.
- LUCAS Robert E. (1983), *Studies in Business Cycle Theory*, The MIT Press, Cambridge MA.
- NELSON Richard, WINTER Sidney (1982), *An Evolutionary Theory of Economic Change*, Harvard, The Belknap Press of Harvard University Press.
- NORTH Douglass C. (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic performance*, Cambridge : Cambridge University Press.
- OMINAMI Carlos (1986), *Le tiers monde dans la crise*, La Découverte, Paris.
- ORLÉAN André (1991), « Logique walrasienne et incertitude qualitative : des travaux d'Akerlof et Stiglitz aux conventions de qualité », *Economies et Sociétés*, série O, Economia, PE n°14, janvier, p. 339-364.
- ORLÉAN André (Dir.) (1994), *Analyse économique des conventions*, Presses Universitaires de France, Paris.
- ORLÉAN André (1999), *Le pouvoir de la finance*, éditions Odile Jacob, Paris.
- PALOMBARINI Stefano (1999), « Vers une théorie régulationniste de la politique économique », *l'Année de la Régulation*, n° 3, La Découverte, Paris, p. 97-125.
- PALOMBARINI Stefano (2001), *La rupture du compromis social italien*, CNRS Éditions, Paris
- PALOMBARINI Stefano, THÉRET Bruno (2001), « Le politique et l'économique dans l'émergence des nouvelles régulations », note de recherche CEPREMAP.
- PASINETTI Luigi (1994), « Economic theory and institutions », dans Delorme Robert, Dopfer Kurt (eds) *The political economy of diversity*, EAEPE Series, Edward Elgar, Adelshot, p. 34-45.
- PUTNAM R.D. (1993), *Making Democracy Work : Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton (NY), Princeton University Press.
- QUÉMIA Miguel (2001), « Théorie de la régulation et développement : trajectoires latino-américaines », *L'Année de la Régulation 2001*, vol. 5, p. 57-104.
- RAGIN Charles C. (1987), *The Comparative Method*, The University of California Press, Berkeley.
- RAGIN Charles C. (1994), *Constructing Social Research*, Pine Forges Press, Sage, Thousand Oaks, CA.
- RAWLS J. (1971), *Théorie de la justice*, Paris, Seuil (1987).
- SABEL Charles (1997), « Constitutional orders : trust building and response to change », dans HOLLINGSWORTH Rogers J., BOYER Robert (eds.) *Contemporary Capitalism*, Cambridge University Press, p. 154-188.
- SARGENT T.J. (1979), *Macroeconomic Theory*. New York: Academic Press.
- SCHOR Juliet, YOU Jong-II (eds) (1995), *Capital, The State and Labour : A Global Perspective*, Edward Elgar, Aldershot, UK, United Nations University Press
- SCHOTTER Andrew (1981), *The economic Theory of Social Institutions*, Cambridge University Press, Cambridge, MA.
- SEN A. (2000), *Development as Freedom*, New York, Anchor Books.
- SOLOW Robert M. (1957), « Technical Change and the Aggregate Production function », *Review of Economics and Statistics*, 39, p. 312-320.
- SOLOW Robert M. (1988), « La Théorie de la croissance et son évolution », *Revue Française d'Économie*, Vol. 2, p. 3-27.
- STIGLITZ J. (1987), « Dependence of Quality on Price », *Journal of Economic Literature*, 25, mars, p. 1-48.
- STIGLITZ J. E. (1988), « Economic Organization, Information, and Development », dans CHENERY H. et SRINIVASAN T.N. (eds), *Handbook of Development Economics*, vol. I, Genève, Elsevier Science Publishers B.V., p. 94-160.
- THÉRET Bruno (1992), *Régimes économiques de l'ordre politique : esquisse d'une théorie régulationniste des limites de l'État*, Paris, PUF.
- THÉRET Bruno (1999), « La régulation politique, le point de vue d'un économiste », dans COMMAILLE J., JOBERT B. (dir.), *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, LGDJ, Droit et société, p. 83-118.
- WHITE Harrison (1981), « Where do Markets come from ? », *American Journal of Sociology*, 87(3), 517-47.
- WHITE Harrison (1991), *Identity and Control: A Structural Theory of Social Action*, Princeton, Princeton University Press.
- WILLIAMSON Oliver E. (1985), *The Economic Institutions of Capitalism*, Basic Books, New-York.

